

**CONSEIL DE QUARTIER
DES CHUTES-MONTMORENCY
RAPPORT ANNUEL 2016**

13 janvier 2017

Table des matières

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	4
2.1 Description générale d'un conseil de quartier	4
2.2 Conseil de quartier des Chutes-Montmorency.....	4
2.3 Membres.....	5
2.4 Limites territoriales du quartier.....	5
3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	7
3.1 Assemblées.....	7
3.2 Participation des administrateurs à titre de représentant du conseil de quartier auprès de divers organismes ou projets	7
4. DEMANDES D'OPINION.....	8
5. DEMANDES CITOYENNES EN 2016	16
6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL.....	16
7. PRINCIPALES RÉOLUTIONS ET LEURS SUIVIS	16
8. ÉTATS FINANCIERS	22

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2016 a été une année d'implication citoyenne, de rencontres, de réflexions, de recommandations auprès de la Ville, et ce, pour le mieux-être des citoyens et citoyennes du quartier des Chutes-Montmorency. Les principales demandes citoyennes entendues en 2016 concernent la propreté et la sécurité du quartier. Ainsi, nous avons obtenu que la Ville porte une attention particulière à l'entretien régulier de la voie ferrée par les propriétaires et que de la sensibilisation sur le règlement municipal sur les animaux domestiques soit effectuée dans le quartier.

Pour ce qui est de la sécurité, plusieurs intervenants ont été invités à nos assemblées : le commandant du poste de police Beauport-Charlesbourg nous a fait un bilan positif de la criminalité dans le quartier; le technicien à la circulation et au transport de l'Arrondissement a expliqué les modifications à la signalisation du stationnement sur l'avenue Ruel; la coordonnatrice de Graft'Cité a fait une conférence sur les graffitis et les pistes de solution pour améliorer la situation; la coordonnatrice d'arrondissement en sécurité civile a proposé des moyens à prendre en cas de sinistres et, finalement, une intervenante communautaire nous a fait connaître les services disponibles pour aider les aînés de notre quartier.

Après plusieurs années d'attente et de travail, l'avenue Ruel a repris ses lettres de noblesse grâce à sa réfection et à son aménagement. L'ajout de bancs, de plates-bandes fleuries et d'arbres donne un coup d'envoi à l'amélioration du secteur.

Cependant, le conseil de quartier ainsi que les résidentes et résidents ne peuvent se croiser les bras. En effet, il y a encore beaucoup de projets à réaliser que l'on pense à l'aménagement sous les bretelles de l'autoroute, à redonner aux citoyens l'accès aux escaliers de la côte Saint-Grégoire et à régler le problème de circulation sur l'avenue Royale causé par la présence du terminal d'autobus des Chutes-Montmorency. L'année 2017 s'annonce fertile en activités. C'est au cours de cette année que nous recevrons le rapport du Comité de mise en valeur pour le secteur de la Terrasse-Cadieux et du boulevard François-Xavier; le plan d'aménagement du projet de la place éphémère près de l'étang de la côte et le résultat de la consultation publique sur l'aménagement du boulevard Sainte-Anne. Nous devons demeurer vigilants face au projet d'agrandissement du Port de Québec, au projet de loi 122 qui vise, entre autres, l'abolition du processus référendaire sur le territoire de la ville de Québec, ainsi qu'à l'impact sur la circulation dans le quartier lors de la réfection de la côte de l'Église de Boischatel.

Tout ce travail ne pourrait être accompli sans le dévouement de ceux et celles qui ont contribué bénévolement à la pérennité du conseil de quartier, soit M^{me} Micheline Boutin, MM. André Ampleman, Lucien Lévesque, Gaston Lebel ainsi que Frédéric Audet. M^{me} Lynda Falardeau et M. Guillaume Huot nous ont quittés au courant de l'année.

Les administrateurs se joignent à moi pour remercier M^{me} Julie Lemieux, notre conseillère municipale et membre du conseil de quartier et les employés de la Ville de Québec pour leur professionnalisme et leur grande disponibilité. Ils ont contribué à l'avancement des dossiers. Nous tenons aussi à souligner tout particulièrement le travail de M^{me} Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques et de M^{me} Désirée Hatem, secrétaire de rédaction.

Bonne lecture!

Louise Côté

Présidente du conseil de quartier des Chutes-Montmorency

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus de *démocratie représentative* dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Les conseils de quartier doivent suivre les dispositions du nouveau règlement R.V.Q. 2218 sur le fonctionnement des conseils de quartier relativement aux règles d'éthique et de déontologie. Ce règlement fut adopté par le conseil de la Ville de Québec en décembre 2014.

Le rôle d'un conseil de quartier est de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage. De plus, il propose des actions locales et élabore des projets qui tiennent à cœur les citoyens et les citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2 Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency se réunit habituellement le dernier mercredi de chaque mois, sauf en été.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant la section *Agenda* du bulletin *Ma Ville, d'un arrondissement à l'autre* ainsi que le site Internet de la Ville sous la rubrique *Vie démocratique*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment la distribution d'avis dans les boîtes aux lettres lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux. Enfin, le conseil de quartier tient un registre des abonnés pour annoncer les rencontres.

2.3 Membres

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency offre 8 postes électifs (4 hommes et 4 femmes) accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de 2 ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre 3 autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier des Chutes-Montmorency 2016	
M. André AMPLEMAN	Administrateur
M. Frédéric AUDET	Administrateur
M ^{me} Micheline BOUTIN	Trésorière
M ^{me} Louise CÔTÉ	Présidente
M. Gaston LEBEL	Administrateur
M. Lucien LÉVESQUE	Administrateur

Madame Julie Lemieux, conseillère municipale du quartier des Chutes-Montmorency, est invitée à toutes les assemblées. Notre conseillère municipale donne suite aux demandes soumises par notre conseil de quartier pour les questions relevant de l'Arrondissement. Toutefois, elle n'a pas le droit de vote.

Madame Anne Pelletier agit à titre de conseillère en consultations publiques. Son rôle est de s'assurer que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et de rapporter nos décisions auprès de l'administration municipale.

Madame Désirée Hatem, secrétaire de rédaction, a la responsabilité de la rédaction des procès-verbaux du conseil d'administration du conseil de quartier et du suivi du tableau des résolutions.

2.4 Limites territoriales du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier des Chutes-Montmorency sont illustrées par la carte ci-dessous. Nous pouvons y distinguer rapidement le caractère distinctif de notre quartier, notamment par son secteur historique situé aux abords des chutes Montmorency, du fleuve Saint-Laurent et de ses percées visuelles qui rehaussent l'image du quartier et de la ville de Québec.



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1 Assemblées

En 2016, le conseil de quartier des Chutes-Montmorency a tenu 9 rencontres, incluant l'assemblée générale annuelle (AGA). Les rencontres ont eu lieu en majorité au centre Odilon Blanchette, ainsi qu'à la salle ArtMéli Hall (ancienne salle des Chevaliers de Colomb). Un procès-verbal résumant le contenu de chacune de nos assemblées publiques est rédigé et il contient :

- L'ordre du jour ;
- Les questions et les commentaires du public ;
- Le tableau des suivis des dossiers ;
- Les résolutions adoptées ;
- Les interventions de notre conseillère municipale ;
- La correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier).

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

3.2 Participation des administrateurs à titre de représentant du conseil de quartier auprès de divers organismes ou projets

En plus des assemblées mensuelles, les administrateurs du conseil de quartier se font un devoir de participer à diverses réunions et rencontres telles que les réunions du conseil d'arrondissement de Beauport, les rencontres individuelles avec les citoyens afin de solutionner un problème, les consultations publiques, les ateliers participatifs ou les séances d'information préparés par la Ville de Québec.

Participation des administrateurs à titre de représentant du conseil de quartier auprès de divers organismes ou projets	
M ^{me} Micheline BOUTIN	Table de concertation de vélo des conseils de quartier
M. Gaston Lebel	Comité de travail sur les percées visuelles
M. Lucien Lévesque	<ul style="list-style-type: none">• Colloque Vison du patrimoine• Comité de mise en valeur du secteur de la Terrasse-Cadieux et du boulevard François –Xavier
M ^{me} Louise Côté M. André Ampleman M. Gaston Lebel	Table ronde des conseils de quartier concernant le projet de loi 109

4. DEMANDES D'OPINION

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont été avisés par l'Arrondissement de Beauport de deux avis de demandes de dérogations mineures. De plus, ils ont donné leur opinion sur cinq projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Les sujets suivants ont fait l'objet de recommandations :

Projet de modification du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53004Ra, 53019Ha et 53020Cb, R.C.A.5V.Q.143 (redéveloppement commercial du site de la Taverne du Kent et de la station-service Olco et autres modifications).

Demande d'opinion : assemblée tenue le mardi 21 juin 2016 à 19 h au centre de loisirs Ulric-Turcotte, 35, rue Vachon avec la présence de 82 citoyens.

Objet de la rencontre : le projet de modification comporte trois volets :

- L'agrandissement de la zone 53020Cb à même une partie de la zone 53019Ha afin de permettre le redéveloppement du site de la Taverne du Kent et de la station-service Olco (2573 et 2577, avenue Royale) ;
- L'agrandissement de la zone 53019Ha à même une partie de la zone 53004Ra afin de permettre l'agrandissement d'un terrain résidentiel pour régulariser l'implantation d'une résidence (2586, avenue du Sault) ;
- La diminution de la marge de recul avant de 6 mètres à 5 mètres et du pourcentage d'aire verte minimale de 40 % à 20 % dans la zone 53019Ha afin de régulariser plusieurs propriétés dérogatoires.

Recommandation du conseil de quartier : sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement en prenant compte des considérations suivantes :

- Que des plantations soient ajoutées à l'arrière des terrains concernés par le projet commercial afin, d'une part, d'harmoniser le nouveau projet avec la propriété voisine, soit le Couche-Tard, et, d'autre part, d'embellir le quartier et ainsi en améliorer l'aspect visuel;
- Que les propriétaires du poste d'essence, du restaurant McDonald et du dépanneur opéré par Crevier maintiennent la propreté des lieux;
- Que la Ville accroît la présence policière dans le secteur afin de faire respecter les limites de vitesse et les arrêts obligatoires par les automobilistes;
- Que la Ville demande au propriétaire du 2586, avenue du Sault de clôturer son terrain;
- Que la Ville solutionne les problématiques reliées à la présence du terminus d'autobus du RTC sur l'avenue Royale.

Décision du conseil d'arrondissement : Le projet a été adopté par le conseil d'arrondissement de Beauport le 2016-08-30.

Projet de modification du Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53066Ha, R.C.A.5V.Q. 149 (gestion des droits acquis).

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 28 septembre 2016 à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 14 citoyens.

Objet de la rencontre : relativement à la zone 53066Ha, ce projet de règlement vise d'abord à permettre la reconstruction ou la réparation d'un bâtiment en cas de sinistre, sur un lot dérogoire protégé, qui n'est pas contigu à une rue publique ou sur un lot non desservi ou partiellement desservi, sous réserve du respect de certaines normes. De plus, les normes d'implantation particulières pour un bâtiment isolé de trois logements du groupe H1 logement sont supprimées. Enfin, le pourcentage d'aire verte minimale est réduit à 25 % au lieu de 40 %.

Recommandation du conseil de quartier : le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency n'avait pas quorum le soir du 28 septembre. Cependant, les administrateurs du conseil de quartier se sont mis unanimement d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement de Beauport l'adoption du projet de modification du règlement.

Décision du conseil d'arrondissement : le projet a été adopté par le conseil d'arrondissement de Beauport le 2016-11-08.

Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation sur le lot 1 541 465 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 151, et à une demande d'occupation sur ledit lot, R.C.A.5V.Q. 152 (6, rue Saint-Exupéry)

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 28 septembre 2016 à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 14 citoyens.

Objet de la rencontre : le requérant est Toitures Île d'Orléans inc. située au 6, rue Saint-Exupéry. La zone 53062Ha est constituée d'une trentaine de terrains sur lesquels sont construites des habitations isolées d'un à trois logements, à l'exception du terrain du requérant. Ce dernier terrain est l'assise d'un bâtiment d'un seul étage où sont exercées les activités de l'entreprise. L'aménagement de l'aire de stationnement et le nombre de cases proposé sont conformes aux normes applicables. Utiliser une permission d'occupation afin de permettre, sur le lot 1 541 465 du cadastre du Québec, une entreprise spécialisée de construction, de réparation ou d'entretien de toitures d'une superficie maximale de plancher de 600 mètres carrés. Prescrire les conditions d'exercice suivantes :

- Toutes les activités sont exercées à l'intérieur d'un bâtiment principal ;
- L'aire de stationnement est réservée à l'usage exclusif de véhicules automobiles de 3 500 kg et moins ; cette aire de stationnement est entourée d'une clôture opaque ou d'une haie dense d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre à la plantation lorsqu'elle est contiguë à un lot sur lequel un usage de la classe Habitation est autorisé ;
- Le pourcentage d'aire verte minimale est fixé à 20 % ;
- Un contenant de matières résiduelles doit être entreposé en cour arrière.

Recommandation du conseil de quartier : le conseil d'administration du conseil de quartier des Chutes-Montmorency n'avait pas quorum le soir du 28 septembre. Cependant, les administrateurs du conseil de quartier se sont mis unanimement

d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter les deux projets de règlement. Toutefois, le conseil de quartier demande au conseil d'arrondissement de Beauport de se pencher sur la possibilité d'exiger que les portes de l'entreprise soient fermées durant les heures d'ouverture et qu'une révision du stationnement sur rue soit envisagée.

Décision du conseil d'arrondissement : le projet R.C.A.5.V.Q. 151 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 2016-11-08 et le R.C.A.5.V.Q. 152 le 2016-12-13.

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52068Ip, 52069Pa, 52070Ip, 52096Ip et 52099Ib, R.C.A.5V.Q. 154 (Parc industriel de Beauport - secteur nord) - A5GT2016-050

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 26 octobre 2016 à 19 h au 4551, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 10 citoyens.

Objet de la rencontre : la Ville prévoit prolonger la rue Marius-Fortier vers le nord afin de permettre l'ajout de terrains constructibles dans le parc industriel de Beauport (secteur nord). La Ville souhaite également favoriser un cadre bâti de qualité, une architecture soignée et contemporaine, qui encadre de façon substantielle le boulevard Raymond.

Enfin, un établissement de production de béton bitumineux (Les Entreprises LT) souhaite traiter des résidus d'asphalte afin de les intégrer dans son processus de fabrication. L'activité générée implique le stockage à l'extérieur et le conditionnement mécanique des résidus d'asphalte à l'aide d'un concasseur, et finalement l'intégration de la matière recyclée dans le procédé de fabrication à l'intérieur de l'usine. Comme ce processus permet de réduire les matières résiduelles envoyées à l'enfouissement, et par le fait même de réduire la quantité des matières premières utilisées dans le processus de fabrication de béton bitumineux, l'Arrondissement souhaite permettre cette activité.

Recommandation du conseil de quartier : sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement sous réserve d'exclure la zone 52099Ib de l'article 2 du règlement RCA5VQ 154, le temps qu'un complément d'information et des analyses soient faits par l'Arrondissement en concertation avec le propriétaire, M. Pierre Lagacé de l'Entreprise LT (production de béton bitumineux) et le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques afin de connaître l'origine des odeurs et s'assurer de la conformité de l'usine dans tous ses paramètres.

Décision du conseil d'arrondissement : considérant l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency et des citoyens présents à la demande d'opinion du conseil de quartier, le conseil d'arrondissement de Beauport a décidé de retirer l'usage : établissement industriel de traitement et de valorisation de résidus de béton bitumineux de la zone 52099Ib. Le projet modifié a été adopté le 2016-12-13.

5. DEMANDES CITOYENNES EN 2016

Les principales demandes des citoyens transmises à la Ville par le conseil de quartier des Chutes-Montmorency sont (le détail est présenté au point 7 « Tableau de suivi des résolutions 2016) :

- Adoption de résolutions pour protéger les percées visuelles sur le fleuve et planifier les aménagements paysagers et les plantations d'arbres.
- Adoption de résolutions pour maintenir la propreté et la sécurité des citoyennes et des citoyens dans le quartier.

6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL

Le conseil de quartier élu en avril 2016 ne comptait que huit membres. Malheureusement, certains membres ont dû nous quitter au courant de l'année. Pour pallier à cette problématique, nous avons revu l'organisation de nos activités, dossiers et projets en fonction des disponibilités de nos membres, l'essentiel étant d'assurer la pérennité du conseil de quartier et de répondre aux demandes des citoyens et les citoyennes.

7. PRINCIPALES RÉOLUTIONS ET LEURS SUIVIS

Résolution	Sujet	Suivis réalisés
15-CA-47	Aménagements paysagers des terrains de la Ville et les percées visuelles qui rehaussent l'image du quartier et de la ville de Québec.	M. Légaré, Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture a le dossier. Cette requête a mis en œuvre un processus d'évaluation des percées visuelles à la grandeur ville et s'inscrit dans la démarche de la Vision de l'arbre. La Division veut se doter d'outils d'analyse pour les cas dont les percées visuelles et les arbres sont en cause. En attente.
15-CA-48	Déplacer les érables d'un secteur ayant une percée visuelle sur le fleuve	Une rencontre a eu lieu le 19 septembre avec le conseil de quartier, le directeur de l'Arrondissement, M ^{me} Lemieux et les responsables à la Ville du Service de l'eau et de l'environnement pour faire le point. Il a été décidé de retirer un arbre dans la côte du Cimetière afin de préserver la percée visuelle lorsque les érables auront atteint leur maturité. Les simulations réalisées ont démontré que le retrait d'un arbre supplémentaire permettra d'atteindre l'objectif souhaité, soit le maintien de la percée visuelle. À cela s'ajoutent également des travaux d'élagage qui seront réalisés au fur et à mesure sur les autres arbres existants. Dossier réglé en 2016.

Résolution	Sujet	Suivis réalisés
15-CA-55	Aménagement des terrains coin avenue Ruel, 121 ^e Rue (côté ouest), 122 ^e Rue et boulevard Sainte-Anne	Comme il s'agit d'un terrain qui appartient au ministère du Transport, une demande a été adressée à M. des Rivières, directeur du Bureau du transport à la Ville de Québec, pour suivi auprès dudit ministère. M ^{me} Lemieux mentionne qu'ils ont eu des discussions avec le Carrefour jeunesse emploi, des gens du Service de la culture et des artistes afin de déterminer quel projet artistique cela pourrait être. Ce qui est souhaité, c'est aussi de consulter les citoyens à ce propos. Le projet se déroulerait en été prochain. M ^{me} Côté va inviter M ^{me} Hovington à communiquer avec M ^{me} Lemieux. En attente.
16-CA-02	Escalier entre la côte Saint-Grégoire et l'Espace Saint-Grégoire	La pétition a été remise à M ^{me} Séfrioui, directrice de la Division de la gestion du territoire et à M. Sévigny, directeur de l'Arrondissement. M ^{me} Pelletier a parlé à M. Berthiaume, contremaître à l'Arrondissement, qui lui a confirmé que la Ville déneigeait cet escalier dans le passé. Or, le propriétaire est maintenant Groupe Macadam inc. et c'est sa responsabilité. Dossier réglé
16-CA-03	Utilisation du document d'information produit par M. Lévesque sur la façon de vaincre les graffitis grâce aux plantes	N/A
16-CA-04	Appui à la demande de subvention du centre communautaire Le Pivot déposée au ministère de la Famille dans le cadre du programme QADA	N/A
16-CA-09	Demande d'appui à l'organisme Re-Fa-Vie	N/A
16-CA-10	Table de concertation vélo des conseils de quartier	La Ville a décidé d'offrir une rencontre annuelle en début d'année pour faire le bilan et présenter les projets à venir, de même que des séances d'information.
16-CA-11	Conférence de Graff'Cité	M ^{me} Bélaïchouche a tenu une conférence sur le sujet des graffitis au conseil de quartier le 19 avril 2016. Le conseil de quartier a convenu que, pour le moment, il ne sera pas demandé à Graff'Cité de revenir pour expliquer la méthode pour effacer les graffitis.

Résolution	Sujet	Suivis réalisés
16-CA-13	Escalier entre la côte Saint-Grégoire et l'Espace Saint-Grégoire#2	M ^{me} Hovington, de Kamai Événements (Macadam) a bien reçu la résolution. Mais, n'a pas statué dans ce dossier. Dès que possible, elle communiquera avec le CQ. La Ville a offert d'acheter les escaliers pour un montant symbolique. Les propriétaires ont refusé. Toutefois, ces derniers demeurent ouverts à l'idée de prendre une autre entente avec la Ville. En attente.
16-CA-20	Gratuité pour l'accès aux stationnements des parcs municipaux en incluant l'accès à la baie de Beauport et au passage sur la piste cyclable à la baie de Beauport	M ^{me} Lemieux s'occupe du dossier et mentionne que ce sujet est sous analyse et que la Ville évalue présentement la pertinence d'imposer des frais d'entrée. La question sera traitée lors de l'étude des budgets. M ^{me} Lemieux assurera un suivi au conseil de quartier. En attente
16-CA-21	Appui au Comité des percées visuelles Côte du cimetière et boulevard François-Xavier	N/A
16-CA-22	Nettoyage régulier des terrains de la voie ferrée dans le secteur de Montmorency	Une lettre a été transmise à Chemin de fer Charlevoix par un technicien de l'Arrondissement. Le terrain a été nettoyé. Dossier réglé.
16-CA-23	Excréments de chiens dans le secteur de Montmorency	La Ville effectuera une campagne de sensibilisation sur la propreté des chiens et les chiens sans laisse à l'été et un dépliant sera distribué ainsi qu'un avis de courtoisie. Dossier réglé.
16-CA-27	Sentier du Centre de plein air de Beauport #2	Le directeur de la Division culture, loisir et vie communautaire a décidé de fermer l'accès du sentier par une barrière sur la rue Vaubert. Il y aura reboisement du sentier par le Service de l'eau et de l'environnement. Dossier réglé.
16-CA-28	Appui aux citoyens résidant sur l'avenue Royale et Courville incommodés par la zone d'attente autobus du RTC	M ^{me} Lemieux fera des démarches à cet effet et assurera le suivi auprès du conseil de quartier. En attente.
16-CA-29	Demander une présentation de la Capitale-Nationale concernant l'aménagement du littoral du Saint-Laurent Beauport	Résolution annulée (voir résolution 16-CA-40).

Résolution	Sujet	Suivis réalisés
16-CA-30	Féliciter M. André Ampleman, administrateur au conseil de quartier des Chutes-Montmorency, récipiendaire du Prix Claude-Lachance 2015	N/A
16-CA-31	Participation des administrateurs du conseil de quartier à la Table ronde sur la consultation publique concernant le projet de loi 109	N/A
16-CA-32	Nommer un représentant du conseil de quartier des Chutes-Montmorency au colloque Vision Patrimoine.	M. Lévesque a participé au colloque Vision Patrimoine et a fait un suivi au conseil de quartier le 26 octobre 2016.
16-CA-37	Demande à l'Arrondissement de Beauport d'informer le conseil de quartier des conclusions de l'analyse sur la priorisation du déneigement des rues	Le technicien en génie civil de l'Arrondissement a communiqué avec M. Drolet pour bien comprendre sa demande. Ainsi, les rues Henri-Talbot et Morency ne sont pas grattées aussi souvent que Ruel, car elles sont de niveau 3, tandis que Ruel est de niveau 1. Puisque la problématique apparaît seulement lors de précipitations abondantes, l'Arrondissement va analyser en début de saison la problématique soulevée et, si nécessaire, mettre les rues Henri-Talbot et Morency pour du niveau 2. Dossier en attente.
16-CA-38	Demande au commandant du poste de police de Beauport-Charlesbourg de venir faire le point sur la sécurité dans le quartier	M. Réjean Pleau, commandant de poste de Charlesbourg-Beauport a accepté l'invitation pour le 26 avril 2017. Dossier réglé
16-CA-39	Appui au mémoire collectif sur le projet de loi 109	N/A
16-CA-41	Déclaration que les percées visuelles et le paysage culturel et naturel des battures de Beauport font partie du Patrimoine naturel et culturel des quartiers historiques et de l'Arrondissement de Beauport	N/A

Résolution	Sujet	Suivis réalisés
16-CA-42	Propositions d'appui concernant les nouveaux couvercles de bouches d'égout pluviaux	N/A
16-CA-43	Nomination d'un représentant du CQ au comité de mise en valeur pour le secteur de la rue de la Terrasse-Cadieux et du boulevard François-Xavier	M. Lévesque représentera le conseil de quartier.
16-CA-44	Proposition pour des consultations en amont sur le déploiement de la Vision Vélo de la Ville de Québec	N/A

8. ÉTATS FINANCIERS

En 2016, 990 \$ ont été dépensés pour les frais de fonctionnement du conseil d'administration du conseil de quartier.

Au 31 décembre 2016, le conseil de quartier dispose d'un actif de 501 \$.

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<u>Actif</u>		
Actif à court terme		
Encaisse	454 \$	650 \$
	<u>454 \$</u>	<u>650 \$</u>
<u>Passif</u>		
Passif à court terme		
Créditeurs	95 \$	150 \$
Actif net		
Non grevé d'affectation	360 \$	500 \$
Grevé d'affectation		
	<u>360 \$</u>	<u>650 \$</u>

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<u>Produits</u>		
Subventions – Ville de Québec	999 \$	798 \$
Projet Re-Fa-Vie	0 \$	2 500 \$
Ristourne de la caisse Desjardins	0 \$	0 \$
	<u>999 \$</u>	<u>3 298 \$</u>
<u>Charges</u>		
Fonctionnement	1 140 \$	999 \$
Projets	0 \$	2 500 \$
	<u>3 499,40 \$</u>	<u>3 499 \$</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	(-141 \$)	(-201 \$)
Actif net non affecté au début de l'exercice	501 \$	702 \$
<u>Actif net non affecté à la fin de l'exercice</u>	<u>360 \$</u>	<u>501 \$</u>

Au nom du Conseil de quartier :

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 11 mai 2004, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Conseil de quartier des Chutes-Montmorency.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.